



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 29 septembre 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 29^e jour du mois de septembre 2016, à 17h00, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Marie-Agnès Lacoste, le 26 septembre 2016 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Lorraine Labrosse

Lucie Lalonde

Germain Charron

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Marie-Agnès Lacoste, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Modification du règlement d'emprunt 268-16 pour des travaux de décohéssionnement, de rechargement et travaux connexes des chemins
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1609-408EX

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1609-409EX

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

Maire

Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE L'OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 268-16 POUR LA MODIFICATION DE LA LISTE DES CHEMINS DÉCOHÉSIONNÉS, L'AJOUT DE TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET TRAVAUX CONNEXES EN OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

AVIS DE MOTION

1610-18 AM

Monsieur Germain Charron, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté une modification de l'objet du Règlement d'emprunt numéro 268-16 pour la modification de la liste des chemins décohésionnés, l'ajout de travaux de rechargement et travaux connexes en objet du règlement d'emprunt..

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a eu aucun questionnement à cet item.

5. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1609-410EX

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 17h30, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

MARIE-AGNÈS LACOSTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.